

# RAPPORT DE VÉRIFICATION



**ELIVIA ETS ANGERS**  
SAINT SYLVAIN D'ANJOU  
5 RUE DE LA FORGERIE  
49480 VERRIERES-EN-ANJOU

## EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements			Nombre de mises à l'arrêt préconisées
	total	avec observations	non vérifiés	
Appareil de levage	10	3	0	0

**Adresse d'intervention :**  
**ELIVIA ETS ANGERS**  
**SAINT SYLVAIN D'ANJOU**  
**5 RUE DE LA FORGERIE**  
**49480 VERRIERES-EN-ANJOU**

### Mission réalisée le 31/07/23

Date de vérification précédente : 08/02/23  
Périodicite : 6 mois / Prochaine vérification : 01/24

### Références SOCOTEC :

**N° du rapport : 91660/23/8924**

**Date du rapport : 31/07/2023**

N° d'affaire : 210291660000001/1010

Désignation : ANGERS ELIVIA - VGP-Vérifications périodiques dans le cadre d'u

N° intervention : 91660230700000001082

 Présence d'observation(s)

1.0.0.1 - EDT50215

### Agence Equipements Angers

Pôle Eqts Atlantique Nord-Loire - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 7 Rue Bouché Thomas - 49000

ANGERS

Tél. : (+33)2.41.68.67.16

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M MASSE Didier

Nombre de pages : 23



Accréditation SOCOTEC Equipements  
n°3-1593  
Liste des implantations et portée  
disponibles sur www.cofrac.fr

## SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emplacement	Date de visite	Nb Obs	Non vérifiée	Page
Appareil de levage	Chariot élévateur	CESAB	12513	Réserves	31/07/23	0		3
Appareil de levage	Chariot élévateur	CESAB	12731		31/07/23	1		5
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	12646		31/07/23	1		7
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	12717		31/07/23	0		9
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	12719		31/07/23	0		11
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	12720		31/07/23	1		13
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	12966		31/07/23	0		15
Appareil de levage	Palan à chaîne mu à bras	YALE		Broyeur	31/07/23	0		17
Appareil de levage	Palan à chaîne mu à bras	VERLINDE		Combles	31/07/23	0		19
Appareil de levage	Plate-forme élévatrice mobile de personnel	JLC	14077		31/07/23	0		21

## COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de Mr LAMY.

Un rapport provisoire a été remis sur place à Mr LAMY.

## MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : Mr LAMY

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

# VERIFICATION DES EQUIPEMENTS

## 1. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR/CESAB/CE388317/12513)

### 1.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	CESAB
Type	B215
Numéro de série	CE388317
N° ou repère client	12513
Année de fabrication	2015
Marquage	CE

### 1.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,805
Configuration	Conducteur porté (assis)
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL)
Suspentes	2x2 Chaînes à mailles jointives de composition 3x4 du pas de 15,875 mm
Autres caractéristiques	Poids mini 676 kg et maxi 780 kg de la batterie Poids de la batterie : 677 kg
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1370 kg à 0,5 m de CDG pour 4805 mm de hauteur. 1500 kg à 0,5 m de CDG our 3000 mm de hauteur

### 1.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à clé amovible
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Lumineux (feux à éclats)

### 1.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

vérification	
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Réserves

### 1.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1370 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	0,5 m de centre de gravité

### 1.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## 2. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR/CESAB/6684245/12731)

### 2.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	CESAB
Type	R114
Numéro de série	6684245
N° ou repère client	12731
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

### 2.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	6,75
Configuration	Mât rétractable
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL)
Suspentes	1 chaîne à maille jointives de composition 4x6 du pas de 19,05 mm + 2 chaînes à maille jointives de composition 2x3 du pas de 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1400 kg à 0,6 m de CDG pour 6300 mm de hauteur 1330 kg à 0,6 m de CDG h 6,75 m

### 2.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore (klaxon)

### 2.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification

## 2.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1400 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Centre de gravité 0,6 m

## 2.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Dispositifs de sécurité / Retenue du conducteur sur son siège	Absence de dispositif de retenue du conducteur sur son siège Eu égard à l'avis publié par le ministère chargé du travail au JO du 12 avril 2002, équiper le chariot d'un système de retenue du conducteur sur son siège. S'assurer au préalable auprès du fabricant ou du distributeur que le modèle de chariot est apte à l'accueillir. En cas d'impossibilité, prévoir des mesures compensatrices, telles que restrictions sur les conditions d'utilisation du chariot, afin d'exclure les situations exposant au risque de renversement.	1

### 3. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6559837/12646)

#### 3.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S220D
Numéro de série	6559837
N° ou repère client	12646
Année de fabrication	2018
Marquage	CE

#### 3.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	1,9
Configuration	Conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaînes à maille jointives de composition 3x4 du pas de 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg à 0,6 m pour 1850 mm 1150 kg à 0,6 m pour 1900 mm

#### 3.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore (klaxon)

#### 3.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
--	---

### 3.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Centre de gravité 0,6 m

### 3.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Organes de service et de manoeuvre / Identification des organes de service	Certains organes de service de la boîte à boutons ne sont plus identifiés correctement (fonction/positions). Rétablir l'identification des organes de service.	2

## 4. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6667950/12717)

### 4.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S220D
Numéro de série	6667950
N° ou repère client	12717
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

### 4.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	1,9
Configuration	Conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	1 chaîne à maille jointives de composition 3x4 du pas de 15,875 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg à 0,6 m pour 1850 mm 1150 kg à 0,6 m pour 1900 mm

### 4.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore (klaxon)

### 4.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
--	---

#### 4.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	CDG 0,6 m

#### 4.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## 5. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6667951/12719)

### 5.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S220D
Numéro de série	6667951
N° ou repère client	12719
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

### 5.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	1,9
Configuration	Conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaînes à maille jointives de composition 3x4 du pas de 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg à 0,6 m pour 1850 mm 1150 kg à 0,6 m pour 1900 mm

### 5.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore (klaxon)

### 5.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
--	---

## 5.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Centre de gravité 0,6 m

## 5.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## 6. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6667947/12720)

### 6.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S212L
Numéro de série	6667947
N° ou repère client	12720
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

### 6.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,15
Configuration	Conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	1 chaîne à maille jointives de composition 3X4 du pas de 19,05 mm et 2 chaînes à maille jointives de composition 3X4 du pas de 15,875 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg à 0,6 m pour 2600 mm 550 kg à 0,6 m pour 4150 mm

### 6.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore (klaxon)

### 6.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

vérification	
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification

## 6.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Centre de gravité 0,6 m

## 6.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Suspentes - Tambours - Poulies / Chaînes	Chaîne détendue Refaire la tension de la chaîne détendue	3

## 7. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6785856/12966)

### 7.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S220D
Numéro de série	6785856
N° ou repère client	12966
Année de fabrication	2021
Marquage	CE

### 7.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	1,9
Configuration	Conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaînes à maille jointives de composition 3x4 du pas de 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg à 0,6 m pour 1850 mm 1150 kg à 0,6 m pour 1900 mm

### 7.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore (klaxon)

### 7.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
--	---

## 7.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Centre de gravité 0,6 m

## 7.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## 8. APPAREIL DE LEVAGE (PALAN CHANE MU BRAS/YALE/J20061052A)

### 8.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Palan à chaîne mu à bras
Constructeur / Marque	YALE
Type	LIFT 360
Numéro de série	J20061052A
Année de fabrication	2020
Marquage	CE

### 8.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Equipement de préhension ou de support de charge	Suspente de type chaîne avec crochet pourvu d'un linguet de sécurité
Suspentes	Diamètre 5 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	500 daN

### 8.3. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Broyeur

### 8.4. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	500 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Sur le crochet

### 8.5. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## 8.6. Remarques complémentaires

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance des remarques complémentaires suivantes:

### Remarques complémentaires

Absence de C.M.U. sur la potence de la machine

## 9. APPAREIL DE LEVAGE (PALAN CHANE MU BRAS/VERLINDE/97415-75615)

### 9.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Palan à chaîne mu à bras
Constructeur / Marque	VERLINDE
Type	VHR 1000/10
Numéro de série	97415-75615
Année de fabrication	2012
Marquage	CE

### 9.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Equipement de préhension ou de support de charge	Suspente de type chaîne avec crochet pourvu d'un linguet de sécurité
Suspentes	Diamètre 6 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1000 kg C. M. U. palan 500 kg (capacité maximale du monorail)

### 9.3. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Combles

### 9.4. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	500 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Sur le crochet

### 9.5. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## 9.6. Remarques complémentaires

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance des remarques complémentaires suivantes:

### Remarques complémentaires

Mettre en adéquation le palan (1000kg) avec le monorail (500 kg) ou s'assurer que le monorail peut soutenir 1000kg

## 10. APPAREIL DE LEVAGE (PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL/JLC/A300064061/14077)

### 10.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Plate-forme élévatrice mobile de personnel
Constructeur / Marque	JLC
Type	TOUCAN 10E-1
Numéro de série	A300064061
N° ou repère client	14077
Année de fabrication	2023
Marquage	CE

### 10.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Elévation multidirectionnelle
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Flèche articulée
Suspentes	/
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	200 kg

### 10.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut et bas
Contrôle de dévers	Indicateur
Surveillance des efforts générés par la charge	Limiteur de charge
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Clé de contact amovible
Poste de dépannage ou sauvetage	Action manuelle sur organe de service accessible du sol
Frein de parking	Frein hydrostatique
Avertisseur(s)	Sonore
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Sonore et lumineux

### 10.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Aucun document nécessaire pour la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification

## 10.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	200 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Réparti sur le panier

## 10.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

## ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

### Appareils de levage

<b>Accès installés à demeure</b>	<b>Équipement hydraulique</b>
• Accès au(x) poste(s) de conduite	• Équipements hydrauliques
• Accès au(x) support(s) de l'appareil	• Liaisons et raccordements
• Autres accès pour entretien, vérification	• Niveaux - Pression
<b>Chemin de roulement - Supports</b>	• Filtres
• Voie de roulement, rails	<b>Équipement pneumatique</b>
• Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations	• Équipements pneumatiques
• Assise, scellement, appuis	• Liaisons et raccordements
• Butoirs, amortisseurs	• Pression
• Ancrages, amarrage, haubannage	• Filtres - Echappements
• Mise à la terre de la voie	<b>Équipement thermique</b>
<b>Châssis - Ossature - Structure - Porteur</b>	• Moteur
• Assemblages, liaisons, fixations	• Réservoir de carburant – Bouteille de gaz
• Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	• Protection des éléments mobiles du moteur
• Mât(s), flèche, contre flèche	• Protection contre les brûlures (échappement, ...)
• Plaques de dérive	<b>Poste(s) de conduite</b>
• Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...)	• Implantation
• Chasse-objets ou dispositif équivalent	• Constitution, fixations, plancher
• Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	• Protection contre les chutes de hauteur
• Lests ou contrepoids	• Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...)
<b>Mécanismes</b>	• Protection contre les risques mécaniques
• Groupes motoréducteurs	• Plate-forme rabattable
• Treuil	• Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
• Systèmes vis/écrou	• Extincteur en cabine ou sur l'appareil
• Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	• Siège et ceinture de sécurité
• Système à ciseau(x)	• Chauffage - Éclairage
• Autres organes de transmission et d'accouplements	• Condamnation d'accès (clé, code)
• Freins des mouvements concourant au levage	<b>Organes de service</b>
• Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	• Organe de mise en marche
• Autres freins (2)	• Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence
• Organes mobiles de transmission et leurs protections	• Organe de commande à action maintenue
• Mécanisme de réglage d'assiette	• Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées
<b>Suspentes - Tambours - Poulies</b>	• Poste de dépannage ou de sauvetage
• Câbles – Chaînes – Sangles	• Commandes à distance
• Attaches – Points fixes – Boîte à coin	• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
• Tambours – Poulies – Tourteaux	<b>Dispositifs d'alerte et de signalisation</b>
<b>Dispositifs de préhension et support de charge</b>	• Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...)
• Moufle – Crochet – Linget de sécurité	• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
• Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin	<b>Affichage et consignes</b>
• Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	• Affichage de la charge maximale utile (CMU)
• Dispositif lié à la défaillance d'énergie	• Tableau des charges - Abaques
• Support de charge	• Avertissements - Consignes
• Habitacle, panier, nacelle	<b>Dispositifs de sécurité</b>
• Autres dispositifs de préhension	• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
<b>Équipement électrique</b>	<b>Gestion des sources d'énergies</b>
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...)	• Dispositifs de séparation / dissipation
• Équipements électriques	<b>Éclairage incorporé à l'appareil</b>
• Liaisons et raccordements	• Éclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière
• Interconnexion des masses métalliques	

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.